

Paris, le 30 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Santéclair : le côté obscur d'un réseau

Alors que le projet 100% santé auditive n'est pas totalement finalisé, le réseau Santéclair semble vouloir se saisir de cette situation d'aubaine...

Il communique sur la possibilité, proposée à ses audioprothésistes de requérir une consultation ORL avec audiométrie, réalisée à distance au sein même de l'enseigne d'audioprothèse.

Ainsi le patient captif de l'audioprothésiste, n'a pas le choix de son ORL et la prescription est assurée.

Ou comment appliquer à l'audioprothèse, une pratique dénoncée dans la prescription des lunettes.

Cela s'appelle le compéragé et cela est interdit par notre code de déontologie.

Puissant est le côté obscur, résister est une nécessité.

Contact presse :

Dr. Nils MOREL | Président

06 16 87 22 98 – morel.nils@gmail.com